

## PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service de l'Environnement Unité Police des Eaux et Risques Littoraux

Arras, le 2 5 FEV. 2019

Affaire suivie par : Jean-Yves GAGNEUX Tél: 03.61.31.32.76 jean-yves.gagneux@pas-de-calais.gouv.fr

Monsieur le Président,

Par courrier du 12 février 2019, vous m'avez fait parvenir votre déclaration d'intention de projet d'un système d'endiguement sur la rive Nord de l'estuaire de l'Authie.

Mes services, en lien avec la direction de l'environnement de votre communauté d'agglomération, vont procéder à la mise en ligne de ce document sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Conformément à l'article R 121-25 du code de l'environnement, cette déclaration d'intention doit être publiée sur le site internet de votre institution et faire l'objet d'un affichage dans les mairies des communes de Berck-sur-Mer, Rang-du-Fliers, Verton, Groffliers, Waben et Conchil-le-Temple, dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet.

J'attire votre attention sur le fait que cette déclaration d'intention ouvre un droit d'initiative d'une durée de quatre mois, à compter de la publication.

Le Préfet. Pour le Préfet Le Secrétaire Général

Marc DEL GRANDE

Monsieur Bruno COUSEIN Président de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois 11-13 Place Gambetta BP 3 62170 MONTREUIL-SUR-MER